

FLASH INFO

N° 38

DECEMBRE 2021



BIODIVERSITÉ

10^{ème} édition du concours « Capitale française de la Biodiversité »

Notre commune a été récompensée et désignée

« Meilleur village 2021 pour la biodiversité »



Madame la Ministre chargée de la biodiversité **Bérangère ABBA**, accompagnée de M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Député et Mme la Présidente du Grand Reims, a fait le déplacement à Val-de-Vesle pour féliciter la municipalité et ses partenaires pour toutes les actions menées depuis de nombreuses années en matière de biodiversité.

Tout le monde en parle, journaux, radios, facebook, twitter, etc...:

21 NOVEMBRE 2021

REIMS ET SA RÉGION

13

ENVIRONNEMENT

Capitale de la biodiversité 2021

VAL-DE-VESLE La commune vient d'être primée « Capitale française de la biodiversité 2021, dans la catégorie des moins de 2 000 habitants.

Serge Hiet est un maire heureux, et il a de quoi... Val-de-Vesle vient d'être primée «Capitale française de la biodiversité 2021, catégorie ville de moins de 2 000 habitants »! Ce concours est organisé de-puis 10 ans sous l'égide du ministère de la Transition écologique. Ce prix récompense le travail réalisé en matière de préservation foncière et fonctionnelle des abords de la Vesle et de la Prône, de la zone humide exceptionnelle du marais de Courmelois, dont la gestion est assurée par le Conservatoire des espaces naturels.

Un atlas de la biodiversité communale a été réalisé en 2017 avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) qui a permis de connaître finement les enjeux naturalistes locaux, qui se sont traduits par l'adoption commu-nale d'un plan d'action sur la trame verte et bleue avec la création d'un réseau de mares, la plantation de ver-

Engage

on per

A vings anometres de Reims, le maire de Vai-de-Vess go22 labitants, n'en est pas à son coup d'essai. L'an de Serge Hiet, avait reçu le label « Territoire engagé pou des mains de l'Office français de la biodiversité (OFB) distinction portait alors sur un plan d'actions à venir.

, détaille le maire en énumérant les dossiers : réalis artographie locale avec la Ligue de protection des o

gers avec des variétés anciennes, de haies, mais aussi une action de sensibilisation et éducation à la nature.

"Maintenant nous souhaitons impliquer davantage la population et nous sommes en train de constituer un comité local de la biodiversité"

L'école élémentaire anime notamment une ATE « aire terrestre éducative », dispositif de gestion participa-tive d'une parcelle d'espace naturel et support d'un projet pédagogique sur trois ans. En décembre 2020, la commune a été reconnue TEN (territoire engagé pour la nature). En de-hors du thème de l'eau, la commune



Serge Hiet, maire de Val-de-Vesle, devant le joli parc jouxtant la mairie

a aussi une action significative sur la pollution lumineuse et un soutien à l'agriculture biologique, par un marché local et en attribuant à un maraîcher des terres communales.

« Nous avons acheté également diverses parcelles pour réaliser le parc des Grands Bois, indique l'édile. Cette récompense indique que nous sommes sur la bonne voie. Maintenant nous souhaitons impliquer davanta ge la po-pulation et nous sommes en train de constituer un comité local de la biodiversité. Avec le conseil municipal, nous abordons nos prochains projets (lotissement, gymnase) avec cette idée en tête de transition écologique. Nous sommes d'ailleurs prêts à partager notre expérience avec d'autres maires s'ils le souhaitent et je terminerai en

disant que nous actions n'ont pas coûté d'argent à la commune, car toutes elles ont toutes été subventionnées. Je tiens à remercier pour leur aide Isa-belle Perrin (première adjointe), Auré-lien Deschatres (LPO), Mélanie Braillon-Vuile (Conservatoire), le bu-reau d'études Métamorphose, Dorothée Sacy, directrice de l'école et Mi-chael Didon, maraîcher. »



Tous les articles, podcasts, etc... sont disponibles sur le site de la Commune

www.valdevesle.fr > rubrique « Patrimoine »

19 novembre, 01:30 · 6

Plante & Cité

Val-de-Vesle, dans la Marne, nommé «Meilleur village pour la biodiversité 2021»

Grand Reims

Parmi six collectivités en France et alors que la Roche-sur-Yon a reçu le trophée de Capitale de la Biodiversité 2021 », la commune de Val-de-Vesle se distingue dans la catégorie « village » pour ses actions concrètes. Rencontre avec son maire, Serge Hi



nprise entre e a permis récier combi rente et exe

versité 2021

dans la caté

+ Suivre · · ·

🛠 💍 🛠 Bravo à La Roche-sur-Yon, Ville & Agglomération pour son titre de 10ème Capitale incaise de la #Biodiversité!

Bravo également aux autres communes lauréates du concours :

la COMMUNE DE VAL DE VESLE en tant que « Meilleur village pour la biodiversité 2021 », la COMMUNE DE UNGERSHEIM et la COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX ex-aequo en tant que « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2021 », la Ville de Lille en tant que « Meilleure grande ville pour la biodiversité 2021», la COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS en tant que « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2021 » et la

Bravo enfin à tous les candidats pour leurs actions en faveur de la biodiversité qui permettront de constituer un recueil inspirant pour d'autres communes !

COMMUNE DE LA CELLE en tant que «Coup de cœur du Jury» !

https://lnkd.in/drHH6AT

ous demain mercredi 17 novembre 2021 à 15h sur le Salon des maires pour la

Un concours organisé par Office français de la biodiversité, Plante & Cité, Cerema, Minist de la Transition écologique, Ministère de la Cohésion des territoires, Agence régionale la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) avec de nombreux partenaires dont Agence de

Développement durable Val-de-Vesle, « Meilleur village pour la biodiversité »



ommune du Grand Reims de 922 habitants, Val-de-Vesle vient d'être nommée ommune du Grand Reims de 922 habitants, Val-de-Vesle vient d'être nommée « Meilleur village pour la biodiversité 2021 » des communes dont la population est ocales qui s'est déroulé mercredi 17 novembre. Une visite de terrain d'une journée te à Val-de-Vesle était aboutie cohérent et exemplaire. Le village œuvre pour la des abords de ses rivières et de sa zone humide exhampagne-Ardenne. Un Atlas de la Biodiversité igue pour la protection des Oiseaux a permis de qui sont traduits par l'adoption par la commune tout la crétés anciennes, mais aussi la sensibilisation et

l oreue avec la creation d'un réseau de mares, la riétés anciennes, mais aussi la sensibilisation et iire du village anime ainsi une aire terrestre édu-e d'une petite parcelle d'espace naturel, support iées. A noter, depuis 2020, Val-de-Vesle est aussi

REIMS ET SA RÉGION

13

POLITIQUE

"Val-de-Vesle est une vitrine" selon Bérangère Abba

GRAND REIMS La secrétaire d'État chargée de la biodiversité sera aujourd'hui à Trigny et Val-de-Vesle pour vanter les actions conduites en faveur de l'écologie

requelles par OLIVIER DURAND

hérissons, une cartographie locale avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), la préservation de sa zone humide et une aire éducative d'une plantation de vergers rus-tiques et de haies. Les actions me-nes montrent depuis 2010 déjà des résultats exceptionnels en termes de reconquête de la biodiversité et de préservation des espaces natu-

À SAVOIR

A 10 h 45, visite de la cuverie de la maison de Champagne Biln et fils dans la commune de frigov.
 A 12 h 30, visite des aménagements effectués sur le marais de Courmelois dans la commune de Val-de-Vesle, élue « meilleur village pour la biodiversité 202 l a.

qualite des eaux des aires d'aimen-tation et de captage du territoire liée notamment aux produits phytosani-taires. Nous avons lancé, avec la Chambre d'agriculture de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne, les élus, les acteurs du vignoble et de la filière



Biodiversité 2021 »! Le jury de la 10e édition du

concours Capitale Française de la Biodiversité s'est déplacé le 13 juillet dernier dans notre Commune. Il a considéré que notre village est un exemple par les actions qu'il mène depuis plus de 10 ans (communiqué de presse page 5).

Val-de-Vesle a été désigné

« Meilleur village pour la

Vendredi 3 décembre 2021, l'honneur nous avons eu THEUR VILLACE M^{me} d'accueillir Bérangère ABBA, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité.

Accompagnée du préfet Marne Pierre N'GAHANE, du sous-préfet Jacques LUCBEREILH, du député Eric GIRARDIN, et de la présidente de la **CUGRe** Catherine VAUTRIN, Madame la Ministre est venue sur le terrain pour se rendre compte des actions que nous avons menées sur notre territoire.

Elle félicités nous а encouragés à continuer. Elle s'est rendue également à l'école pour rencontrer les enfants de l'Aire Terrestre Educative.

Val-de-Vesle est sous les feux de l'actualité!

Lundi 6 juillet, en présence de France 3, nous avons remis le trophée aux enfants page 9).

Catherine Vautrin . @CaVautrin . 3 déc.

Bravo à Serge Hiet et à la commune de Val de Vesle pour son engagement

Rémi GRANDEMANGE @RemiGRANDEMANGE · 3 déc.

Visite de @b_abba secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité à Val de Vesle, commune exemplaire @GrandReims et « meilleur village 2021 pour la biodiversité » une distinction de @OFBiodiversite pour son action volontariste sur le marais du Courmelois.



CapitaleBiodiversité @Capitale_Biodiv · 22 nov.

Val-de-Vesle (922 hab, Marne) élu "Meilleur village pour la #Biodiversité 2021" pour son travail de préservation du Marais de Courmelois et son Aire Terrestre Educative. Avec le CEN Champagne-Ardenne et de nombreux partenaires.

capitale-biodiversite.fr



Préfet de la Marne 📀 @Prefet51 · 3 déc.

Bérengère Abba poursuit sa visite dans la Marne sur Val-de-Vesle, commune élue "meilleur village pour la bioversité 2021", grâce à son engagement dans la préservation des espaces naturels et des zones humides avec un volet éducatif marqué.



GIRARDIN Eric ② @GirardinEric · 3 déc.

Ce midi. @b abba est venue saluer les démarches pour la #diversité de la commune de Val de Vesle #circo5103







3

Communiqué de presse du 16 novembre 2021 :





Liberté Égalité Fraternité









Dossier de presse

Le 16 novembre 2021

Palmarès de la 10^e édition du concours « Capitale française de la Biodiversité » sur le thème « Eau & Biodiversité »

La Roche-sur-Yon est élue « Capitale française de la Biodiversité 2021 »

La ville vendéenne de La Roche-sur-Yon devient la dixième « Capitale française de la Biodiversité ». Avec les 6 autres collectivités lauréates, elle offre un exemple frappant de restauration et de protection des cours d'eau et zones humides, essentiels à la biodiversité.

Le sujet de l'eau est central pour La Roche-sur-Yon qui se situe en tête de bassin versant avec des enjeux importants sur la qualité des masses d'eau, et qui compte une grande diversité de zones humides (125 km de cours d'eau, 550 zones humides, 454 mares référencées dont 70 sur le domaine public).

Consciente des enjeux et de la fragilisation des continuités écologiques aquatiques par l'urbanisation et l'activité agricole, la commune a fait le choix de les restaurer en développant la connaissance de la trame humide et bleue de son territoire : l'effacement d'ouvrages sur la rivière Yon a ainsi permis de rendre 6 km d'écoulement libre. Outre les changements de physionomie du cours d'eau, les bénéfices pour la biodiversité sont d'ores et déjà visibles avec



La-Roche-sur-Yon / Sur le site d'Alluchon, la rivière a retrouvé un écoulement naturel.

© Myriam Bou

une diminution de la pression des espèces exotiques envahissantes (flore et faune piscicole tels que poisson-chat et perche-soleil) et une meilleure qualité de l'eau. En plus de ces indicateurs, la présence de la Loutre en centre-ville est un signal fort de la qualité de l'environnement urbain.

Dotée d'une solide expertise interne, la commune s'appuie sur un diagnostic de terrain très fin associant de nombreux acteurs techniques et scientifiques (associations naturalistes, établissements d'enseignement supérieur et technique...). La modélisation de ses réseaux écologiques offre un outil

opérationnel pour différentes politiques publiques (biodiversité, gestion des milieux aquatique et prévention du risque d'inondation, ressource en eau, urbanisme et aménagement du territoire...), et les travaux de gestion et de restauration des milieux naturels, souvent réalisés en régie, sont d'ampleur et variés.

Éducation à la nature, désimperméabilisation et requalification du milieu urbain complètent ce travail, à l'image de la place Napoléon, autrefois parvis minéral et transformée en lieu de vie et d'eau. Pour en savoir plus

La ville de la Roche-sur-Yon recevra son trophée de « Capitale française de la Biodiversité 2021 » mercredi 17 novembre 2021 à 15h au Salon des Maires et des Collectivités locales à Paris (Salle Océane).

6 autres collectivités récompensées aux côtés de La Roche-sur-Yon

<u>Val-de-Vesle</u> (922 habitants, Marne), « Meilleur village pour la biodiversité 2021 »

Val-de-Vesle est un village champenois qui œuvre pour la préservation foncière et fonctionnelle des abords de ses rivières et de sa zone humide exceptionnelle, le marais de Courmelois, dont la gestion et l'animation sont assurées par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Un Atlas de la Biodiversité communale réalisé en 2017 avec la Ligue pour la protection des Oiseaux a permis de connaître finement les enjeux naturalistes locaux, qui sont traduits par l'adoption par la commune d'un plan d'action sur la trame verte et bleue avec la création d'un réseau de mares, la plantation de haies et de vergers de variétés



Val-de-Vesle / Sortie dans le cadre de l'aire terrestre éducative.

© Val-de-Vesle

anciennes mais aussi sensibilisation et éducation à la nature. L'école élémentaire du village anime ainsi une « aire terrestre éducative », dispositif de gestion participative d'une petite parcelle d'espace naturel et support du projet pédagogique sur plusieurs années.

Pour en savoir plus: consultez le site internet de la commune > www.valdevesle.fr > rubrique « Patrimoine »

Deux petites villes, Ungersheim et La Motte-Servolex, se voient attribuer conjointement le trophée de « meilleure petite ville pour la biodiversité 2021 », leurs actions étant particulièrement complémentaires et offrant ensemble un large panorama des initiatives nombreuses parmi les communes de 2 000 à 20 000 habitants.

<u>Ungersheim</u> (2 341 habitants, Haut-Rhin), « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2021 » (ex-aequo)

Inscrite dans la démarche des « villes et villages en transition », la commune d'Ungersheim accueille depuis les années 80 l'écomusée d'Alsace. Créé sur une friche industrielle de mines de potasse, l'écomusée d'Alsace est devenu, au fil des années et grâce au travail d'aménagement et de génie écologique de nombreux bénévoles, un site riche d'une grande biodiversité grâce à la variété de ses habitats : le village, les champs, les forêts, les zones humides, les friches... avec l'eau au centre de ce système. Au point que le patrimoine naturel est désormais l'une de ses quatre collections, aux côtés

du patrimoine bâti, mobilier et des savoir-faire. Le travail



Ungersheim / Le Jardin du coquelicot fournit la cuisine scolaire et la conserverie associative en légumes bio. © Raphaël Ziegler

d'inventaire naturaliste y est remarquable et continu, il nourrit travaux et projets, et fait de l'écomusée un important centre d'éducation à la nature.

Située dans la plaine céréalière d'Alsace et dans un couloir majeur de migration des oiseaux, la commune expérimente d'autres systèmes agricoles, moins hydrovores et énergivores, et plus résilients avec une régie municipale agricole et un chantier d'insertion de maraîchage bio et en permaculture, l'ensemble fournissant la restauration scolaire et une filière d'ateliers de transformation en circuit court (légumerie-conserverie, pressoir à fruits, à huile, champignonnière, micro-malterie, micro-brasserie...). Ce développement d'une agriculture locale, bio, durable et beaucoup moins irriguée se veut un exemple et une inspiration pour les agriculteurs, et contribue à préserver la ressource en eau et à restaurer un écosystème rural plus accueillant pour la faune sauvage.

Pour en savoir plus

<u>La Motte-Servolex</u> (12 390 habitants, Savoie), « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2021 » (ex-aequo)

La commune savoyarde, voisine de Chambéry, s'est dotée en 2014 d'un plan d'action Biodiversité en ville, véritable programme d'aménagements doté d'un financement pluriannuel. Parmi les nombreuses actions mises en œuvre, la plantation de 4,5 km de haies vives d'essences d'arbres et d'arbustes locales illustre la capacité de transformation rapide, efficace et peu coûteuse du paysage urbain. Ces haies jouent en effet un rôle majeur à la fois pour le cycle de l'eau et pour la biodiversité : le long des cours d'eau elles maintiennent les berges et apportent ombre et fraîcheur favorables à la faune piscicole, le long des champs, voiries, résidences ou dans les espaces verts elles favorisent aussi l'infiltration de



La Motte-Servolex / Zone d'extension des crues de la Leysse. © Photec pro

l'eau de pluie dans les sols et forment des corridors importants de déplacements pour la faune.

Pour ne pas augmenter l'artificialisation des sols, les élus de La Motte-Servolex ont fait le choix de construire un nouveau quartier d'habitation sur une ancienne carrière qui fut longtemps un dépôt de matériaux inertes. Cet « écohameau » bénéficie d'un cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales ambitieux qui fait une large place à l'eau, avec une gestion locale des eaux pluviales via un réseau de noues et un parc-nature connecté à une zone humide d'importance patrimoniale à restaurer et valoriser.

Enfin, avec Chambéry métropole, intercommunalité compétente pour la gestion des milieux aquatiques et du risque d'inondation, la Leysse a bénéficié sur le territoire de la commune de la création de zones d'expansion et de reméandrage contribuant à restaurer le cours de la rivière, canalisée et enserrée entre deux digues depuis plus de 150 ans.

Pour en savoir plus

<u>Lille</u> (232 787 habitants, Nord), « Meilleure grande ville pour la biodiversité 2021 ».

La capitale nordiste est une ville très dense et minérale, où l'on a caché au fil du temps l'eau dont elle tire pourtant l'origine de son nom. Depuis plusieurs années, elle inverse la tendance en créant un maillage dense de mares urbaines et en restaurant les berges de la rivière Deûle comme des canaux de la Citadelle, véritable poumon vert. Élue Capitale française de la Biodiversité en 2012 sur le thème « Biodiversité & citoyenneté », Lille continue dix ans plus tard de s'appuyer sur une puissante participation des citoyens et associations locales, qu'elles soient



Lille / Renaturation de berge sur la Deûle. © Ville de Lille

naturalistes ou non. Encadrée par des agents communaux d'une grande maîtrise scientifique comme technique, cette force citoyenne réalise de véritables chantiers de restauration écologique, à l'instar de l'amélioration des berges de la Deûle.

La place de l'eau, et de la faune et flore qui y sont associées, est aussi importante dans l'aménagement de l'écoquartier de la Haute-Deûle où la gestion des eaux pluviales, conçue via un système de noues plantées, de jardins d'eau et de fossés au cours de la précédente décennie, s'oriente désormais vers la création et la mise en réseau de zones humides fonctionnelles et paysagères, en s'appuyant sur un solide diagnostic écologique et un suivi naturaliste exceptionnel.

La désimperméabilisation et la végétalisation des façades publiques comme privées et des cours d'écoles contribuent elles aussi à redonner un peu plus de place à la nature et à l'eau en ville, avec des effets attendus en matière de limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain lors d'épisodes de canicule. Pour en savoir plus

<u>La communauté de communes Saône-Beaujolais</u> (35 communes, 44 277 habitants, Rhône), « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2021 ».

La communauté de communes Saône-Beaujolais s'est lancée depuis 2017 dans ce qu'elle appelle le « Marathon de la biodiversité » : créer 42 km de haies et réhabiliter et/ou créer 42 mares sur son territoire d'ici en 5 ans. Un pari gagnant qui sera achevé cet hiver, et qui a séduit l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui a financé le projet. L'objectif était de restaurer les fonctionnalités écologiques de ce qu'on appelle la trame « turquoise » c'est-à-dire un réseau à la fois vert (prairies, forêts, espaces agricoles) et bleu (cours d'eau, zones humides, mares...) au sein duquel faune et flore peuvent vivre et se développer, mais aussi de restaurer des éléments du paysage rural qui améliorent la qualité de l'eau et limitent les effets néfastes du ruissellement. Collectivités, citoyens, lycéens, étudiants, chercheurs mais aussi



Communauté de communes Saône-Beaujolais / Chantier écovolontaire de création d'une mare. © CC Saône Beaujolais

propriétaires privés et exploitants viticoles sont associés et impliqués dans ces aménagements, ainsi que dans leur entretien et protection futurs.

Via son syndicat mixte de gestion de rivières, la communauté de communes Saône-Beaujolais restaure aussi les continuités écologiques de ses cours d'eau. Sur la soixantaine d'obstacles à l'écoulement identifiés, 50 ont déjà fait l'objet de travaux dont 40 avec un effacement total, au bénéfice notamment d'espèces aquatiques patrimoniales : Lamproie de Planer, Chabot, Truite fario ou Ecrevisse à pieds blancs.

Pour en savoir plus

La Celle (350 habitants, Cher), prix « Coup de cœur du Jury ».

Depuis plus de dix ans, le village de La Celle travaille avec l'association naturaliste Nature 18 et le Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire à la protection de zones humides classées Natura 2000. Acquisitions foncières, réouverture des milieux, mesures de gestion sont dirigées notamment vers la sauvegarde d'un papillon protégé et emblématique, l'Azuré des Mouillères, en danger critique d'extinction à l'échelle régionale et dont le village de La Celle abrite l'unique population connue dans le département du Cher.



La Celle / L'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*). © Xavier HOUARD-Opie

Pour en savoir plus

Retrouvez l'ensemble de ces lauréats 2021 lors du **webinaire « Eau & biodiversité »** qui se déroulera jeudi 9 décembre 2021 de 14h à 16h, <u>renseignements et inscriptions</u>.

L'édition 2022 du concours Capitale française de la Biodiversité est d'ores et déjà ouverte, communes et intercommunalités françaises sont invitées à candidater jusqu'au 31 janvier 2022 sur www.capitale-biodiversite.fr afin de faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Paysage & Biodiversité ».

Contacts presse:

Florence Barreto / Emma Vega, Office français de la biodiversité – presse@ofb.gouv.fr tél. 06 98 61 74 85 - 07 63 11 21 51

Ludovic Provost, Plante & Cité – <u>ludovic.provost@plante-et-cite.fr</u> – tél. 02 41 72 38 15 - 06 01 33 68 17 Gilles Lecuir, ARB îdF – <u>gilles.lecuir@institutparisregion.fr</u> – tél. 01 77 49 76 25 - 06 09 69 00 61

Le concours Capitale française de la Biodiversité est organisé par <u>l'Office français de la biodiversité</u>, <u>Plante</u> <u>& Cité</u>, centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, <u>l'Agence régionale de la biodiversité</u> en <u>île-de-France</u>, avec la participation du <u>Centre d'études et d'expertise sur les risques</u>, <u>l'environnement</u>, <u>la mobilité et l'aménagement (Cerema)</u>. Elle est soutenue par les ministères de la <u>Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales</u> et de la <u>Transition écologique</u>. Enfin, elle s'appuie sur de <u>nombreux autres partenaires</u>, réunis au sein de son <u>Comité scientifique et technique</u> en charge de l'évaluation des candidatures.

<u>La Roche-sur-Yon</u> est la 10^e Capitale française de la Biodiversité, elle succède à la <u>Métropole de Lyon</u> (2019), <u>Besançon</u> (2018), <u>Muttersholtz</u> (2017), <u>Rennes</u> (2016), <u>Strasbourg</u> (2014), <u>Niort</u> (2013), <u>Lille</u> (2012), <u>Montpellier</u> (2011) et <u>Grande-Synthe</u> (2010).

www.capitale-biodiversite.fr

Lundi 6 juillet 2021:

Remise du Trophée Capitale de la Biodiversité









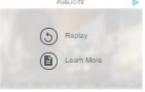
L'union:

Val-de-Vesle a offert aux enfants son prix de «Capitale de la Biodiversité»

La commune offre son prix de « Capitale de la biodiversité de la Biodiversité des villes de moins de 2 000 habitants » aux enfants.



'est devant un parterre composé d'élus, des enfants des 2 classes concernées par « l'Aire Terrestre Éducative », des différents partenaires des opérations réalisées... que Serge Hiet, maire, s'est vu remettre officiellement le prix de « Capitale de la Biodiversité des villes de moins de 2 000 habitants ».



Les experts ont choisi Valde-Vesle pour sa gestion, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels, de la zone humide du marais de Courmelois

Ce prix a été remis par Gilles Lecuire, David Monier et Christine Sofrino pour le ministère de la Transition à l'écologie. Outre les félicitations d'usage, ces délégués ont rappelé que l'objectif de ce concours était également de témoigner auprès des autres communes des bonnes idées travaillées. Chaque année, un recueil est d'ailleurs rédigé en ce sens. Mais aussi pour le travail de « L'Aire terrestre éducative » actuellement en cours par les CM1-CM2 et enfin, pour le travail sur les trames verte et

Prix de la commune nature 4 libellules

Serge Hiet a rappelé toutes les actions débutées depuis 2014, notamment le diagnostic réalisé avec la LPO.

« On a appris que le village comptait 522 espèces différentes, 208 en faune et 314 en flore. C'est un enjeu d'attractivité locale et pour moi l'eau c'est la vie. Je rappelle que les zones humides sont les reins de la nature et de sacrés pièges à carbone. Il faut absolument les sanctuariser. En 30 ans, 50 % d'entre elles ont disparu. Nous, nous allons continuer à construire des mares, planter des arbres, construire des nichoirs et nous continuerons à impliquer les enfants. » Et comme un bonheur ne vient jamais seul, le maire a conclu en disant : « Je viens juste d'apprendre que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vient de nous décerner le prix de la commune nature 4 libellules, donc le maximum. »

La nature à Val-de-Vesle

Texte et photos de Steve SEGUIN, habitant de Val-de-Vesle (Courmelois)

Le pic épeiche

Le pic épeiche, est le plus commun des pics. Il est plus petit que ses cousins le pic vert et le pic noir également présents sur la commune de Val-de-Vesle. Il peut être vu ou entendu toute l'année, son cri est un puissant 'kik'. Hors période de reproduction, c'est un oiseau solitaire, qui peut vivre une dizaine d'années. Le mâle se différencie de la femelle par une tâche rouge qu'il a sur la nuque.





Son alimentation est à base d'insectes et de larves qu'il capture sous l'écorce ou dans le bois. Mais il consomme aussi araignées, baies et graines ligneuses. L'hiver, il peut venir s'alimenter aux mangeoires.

La nidification commence par la création d'une cavité creusée par le mâle dans un tronc ou une branche. La femelle viendra y pondre entre 4 et 7 œufs entre avril et début juin. L'incubation dure entre 10 et 12 jours. A leur naissance, les oisillons sont nourris par les deux parents pendant environ 3 semaines avant de prendre leur envol.

L'année épeiche suivante. le pic creusera une nouvelle loge, celle l'année abandonnant de précédente, qui pourra profiter à de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, ou petits mammifères comme par exemple la chauve-souris ou le lérot). Le pic épeiche est un formidable créateur de nichoirs naturels.





Sortie nature avec la LPO: 13 novembre 2021









Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 09 novembre 2021

- La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00; sont présents tous les membres en exercice.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

Ordre du jour :

1) Rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) 2020 :

Le rapport d'activité 2020 de la CUGRe a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal. Il est consultable sur le site de la commune : www.valdevesle.fr

2) Locations de terres agricoles :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- a) La location précaire de 2 parcelles agricoles :
 - section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse » pour une contenance de : 30a 05ca à la SCEA LEFEVRE pour un montant de 46,08 €
 - section Z n°381 et Z n°382 lieu-dit « la Merdeuse » pour une contenance totale de : 36a 61ca à Laurent LAPIE pour un montant de 58,64 €.
- b) La régularisation du bail de la société SCEA HAUTUS- Ferme de Pierre Monnaie suite à un changement d'exploitant.

Ce bail concerne, en partie, les parcelles :

- Z365 « La Chaussée de Wez » pour une contenance de : 1ha 81a 00ca
- **Z379** « La Merdeuse » pour une contenance de : 2ha 72a 00ca.

3) Tarifs du foyer rural :

Il est décidé, à l'unanimité, d'ajouter un tarif pour la location d'une tranche de 3 heures hebdomadaire au foyer rural pour des activités autres que celles des associations. La location est fixée à 45 € par mois, charges incluses.

4) Arbre de Noël pour le personnel communal :

Il est décidé, à l'unanimité, de reconduire l'arbre de Noël pour le personnel communal sous forme de chèques cadeaux Kadéos, à raison de :

- 100 € par employé
- 50 € par enfant jusqu'à leurs 16 ans révolus.

5) Noël pour les personnes de plus de 70 ans :

Suite au rapport de la commission « Créer du lien / Vie Locale » fait par Mme Karine HUART, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'offrir aux personnes de plus de 70 ans un ballotin de chocolats, en remplacement des bons habituels.

6) Futur gymnase et parking :

M. le Maire rappelle que, par décision du Conseil municipal, une étude de faisabilité pour la construction d'un équipement multi-activités et d'un parking près de la gare, a été confié au bureau d'études AEDIFICEM.

Le recueil de besoins a été effectué auprès des enseignants, de l'association sportive l'ASVALVE et des élus.

Le bureau d'études a rendu son rapport et les besoins actés pour l'équipement multi-activités sont les suivants :

• Une salle principale:

- \Rightarrow Terrain de 28x15m;
- ⇒ Locaux de rangement par activités proposées (surface en fonction des besoins, entre 20 et 30m²);
- ⇒ Un vidéoprojecteur et des enceintes ;
- ⇒ Sol synthétiques PVC ;
- ⇒ Tableau des scores ;
- ⇒ Tableau blanc magnétique ;
- ⇒ Accès facilité aux sanitaires ;
- ⇒ Spectacles de manière ponctuelle ;
- \Rightarrow Gradins:
- ⇒ Espace convivialité.

♦ Une salle annexe: 80m²

- ⇒ Locaux de rangement de 20m² pour les Steps et les tapis ;
- \Rightarrow Sol dur;
- ⇒ Miroir pouvant être camouflé;
- ⇒ Capacité d'accueil : 40 personnes ;
- ⇒ Luminosité variable.
- <u>Un SAS d'entrée (20m²)</u> avec accès direct vers les vestiaires, vers la salle principale et vers le bureau de 15m² (contenant la trousse de secours, un bureau et une armoire sécurisée). Un accès facilité est à prévoir vers la salle annexe.

• Des vestiaires :

- ⇒ Un vestiaire Homme et un vestiaire Femme de 25m²;
- ⇒ Douches, bancs, porte-manteaux;
- ⇒ Fontaine à eau ;
- ⇒ Vestiaires non mixtes;
- ⇒ Deux vestiaires contigus pour les scolaires.

La réflexion se poursuit et une décision sera prise lors du prochain Conseil municipal.

7) Divers:

M. le Maire informe que :

- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a rendu son avis sur l'étude préalable à la restauration de l'Église Saint Maur (Courmelois) réalisée sous la maîtrise d'œuvre du collectif d'architectes du patrimoine STUDIOLADA. Une deuxième phase d'étude est attendue.
- Une subvention, à hauteur de 80 %, au titre du Fond d'Innovation et de Transformation Numérique des Collectivités Territoriales a été attribuée à la commune pour 2 projets en cours :
 - 1. la refonte du site internet;
 - 2. l'installation de panneaux numériques d'information à la mairie.
- Après avoir été alerté par une habitante de la commune de la recrudescence de la circulation (jour et nuit) rue du Cornillet, un courrier a été envoyé à tous les riverains de cette rue pour recueillir leur ressenti. Les réponses reçues ne confirment pas cette impression.

M. le Maire rappelle que cette rue est en sens interdit pour les non riverains et demande à chacun de respecter cette interdiction.

Un album Panini (maison d'édition italienne connue pour l'édition d'albums d'images autocollantes à collectionner), à destination des élèves de CM1/CM2 a été distribué récemment dans chaque école de la CUGRe. L'objectif étant de partager l'histoire et les spécificités du territoire du Grand Reims

de façon ludique et éducative. Chaque commune ayant droit à une vignette sensée représenter son village ou sa ville.

M. le Maire a fait part de sa déception de n'avoir pas été consulté pour échanger sur ce qui représente le mieux la commune car il est évident que le parc ZIG ZAG (image qui a été choisie pour la commune de Val-de-Vesle) n'aurait emporté l'adhésion ni du Conseil municipal ni des enseignants.

En effet, la commune, depuis quelques années, développe son image autour de la biodiversité. Le parc des Grands Bois, espace de rencontre intergénérationnelle, équipé pour accueillir les jeunes et les enfants aurait été un meilleur choix. Ce parc a d'ailleurs reçu le prix départemental du paysage en 2017.

Avant le parc ZIG ZAG, il y avait aussi « l'Arbre de la Liberté », planté en 1848 et classé « Arbre remarquable » avec de belles photos d'enfants entourant son magnifique fût.

- Justement, à propos de ce marronnier « Arbre de la Liberté », M. le Maire souligne qu'il convient de le protéger, et donc d'éviter le passage des voitures en dessous. Il demande donc à la commission travaux de réfléchir à cette question.
- Concernant la taxe foncière, le taux communal 2021 reste identique à celui de 2020 soit 36.93% tout comme celui du Grand Reims qui reste à 1.45%;

Par contre le taux de la taxe "ordures ménagères" a augmenté de 1.82 % suite à une décision du Grand Reims.

D'autre part, la valeur locative du logement est fixée par l'État, autre cause possible d'augmentation de la taxe foncière

• Le palmarès de la 10^{ème} édition du concours « Capitale française de la Biodiversité » sur le thème « Eau & Biodiversité » sera annoncé le 16 novembre prochain. En avant première, M. le Maire annonce que la commune de Val-de-Vesle a été élue « meilleur village français pour la biodiversité 2021 », catégorie communes de moins de 2000 habitants et qu'elle recevra son trophée le lundi 6 décembre.

M. le Maire tient à remercier Mme Micheline BELLOUIN pour ses 10 ans passés à la présidence du Club de l'Amitié. Cette association, qu'elle a créée, a permis de proposer aux habitants de la commune de nombreuses animations comme les lotos, les concours de belote ainsi que les concours de pétanque.

C'est avec beaucoup de dynamisme et toujours avec bonne humeur qu'elle a animé toutes ces manifestations.

Les membres du Club de l'Amitié, avec leur nouveau président M. Patrick HOURIEZ, ont fait part de leur décision de ne plus poursuivre ces animations. Ils continueront simplement de se réunir les mardis aprèsmidi pour jouer à différents jeux et goûter tous ensemble.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de M. Houriez.

Par ailleurs, si elles le souhaitent, d'autres associations peuvent prendre le relais et organiser à leur tour concours de belote, lotos etc...

- M. Grégory DELAVENNE s'est renseigné auprès d'EUROBENGALE pour la formation d'artificier. Il est possible de former 2 personnes par an et par commune.
- M. Denis MOREAU tient à souligner que l'annexe de la Mairie (dans le parc près des ateliers municipaux) convient parfaitement aux réunions de travail des commissions et remercie M. Jean-Michel SPANAGEL pour la conduite des travaux.

La séance est levée à 21h05

XXX

Commission « Créer du lien / Vie Locale »

Mardi 28 Septembre 2021 à 19h30

<u>Membres présents</u>: Micheline BELLOUIN, Grégory DELAVENNE, Karine HUART, Eden LEICHTENAUR, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN et Stéphane VANLOMMEL.

Membre excusé: Nathalie ROUSSEL-MORIN

1. Bilan de notre journée sportive soirée festive du 04 Septembre :

Ce fut une très belle journée ensoleillée avec beaucoup de personnes qui se sont déplacées.

L'animation tennis de Mourmelon-le-Grand a rencontré un vif succès tout comme le stand du judo club des Petites-Loges qui a trouvé de nouveaux licenciés pour cette année. L'entraînement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Verzenay a été apprécié et cela a donné de l'animation toute l'après-midi. Agnès CLOUET de l'Association Sportive de Val-de-Vesle (ASValve) a fait une démonstration de gymnastique en plein air avec les JSP qui se sont prêtés au jeu. Les inscriptions au Yoga (ASValve) ont également remporté un vif succès.

C'était notre première manifestation depuis notre élection : un nouveau concept, au parc des Grands Bois, qui sera certainement renouvelé, avec les membres du CMEJ.

Karine HUART, présidente, remercie chaleureusement les membres de la commission ainsi que toutes les personnes du Conseil municipal pour leur implication tout au long de la journée.

Remarques:

- ⇒ il faudra prévoir l'ouverture des stands, seulement, à partir de 16h ;
- ⇒ si l'on organise une buvette, il ne faut pas que cela dérange la séance de cinéma ;
- ⇒ l'espace jeux devra être fermé avec de la rubalise ;
- ⇒ il faut prévoir une poubelle jaune pour trier les déchets.

2. Projet éducatif pour le centre de loisirs :

Eden LEICHTENAUR, nouvellement élue présidente du centre de loisirs, nous informe du nouveau nom de cette association : « YOOPIE ».

Elle nous présente le projet éducatif de l'association pour lequel nous adhérons tous.

La réunion s'achève à 20h30



Mardi 02 Novembre 2021 à 19h30

Membres présents: Micheline BELLOUIN, Grégory DELAVENNE, Karine HUART, Eden

LEICHTENAUR, Denis MOREAU et Isabelle PERRIN

Membres excusés: Nathalie ROUSSEL-MORIN et Stéphane VANLOMMEL

1. Noël des personnes de plus de 70 ans :

Les membres de la commission décident d'offrir pour Noël, pour les habitants de la commune de plus de 70 ans, un ballotin de chocolat de 250 g pour une personne seule et de 375 g pour un couple. Il ne reste plus qu'à choisir l'artisan chocolatier. Les membres du Conseil municipal apporteront, en main propre, le ballotin ainsi que l'invitation pour le repas de fin d'année.

2. Harmonisation des illuminations :

Karine HUART, la présidente, remercie Denis MOREAU et Grégory DELAVENNE pour l'inventaire de tous les poteaux électrique ayant une prise de courant sur la commune. Comme

convenu, les cordons des illuminations existantes ont été changés. La volonté étant d'harmoniser toutes les rues avec les mêmes motifs. L'entreprise LANTENOIS sera sollicitée pour l'installation des décorations électriques dans la semaine du 29 novembre au 03 décembre 2021.

3. Décorations du village pour les fêtes de fin d'année :

Il faudra commander un sapin de 8 mètres (pour le quartier de Thuisy, à côté de l'école) ainsi qu'un autre de 6 mètres (pour le quartier de Courmelois). Cette année, il n'y en aura pas au quartier de Wez car des travaux sont en cours au petit parc près de l'église ainsi que sur le parvis. Les guirlandes du sapin de Courmelois devraient être branchées chez Mr et Mme PONSIN que l'on remercie pour leur accord. Le code couleur sera rouge et or et des décorations (boules et flocons) vont être commandées pour les embellir. Des cartons seront emballés pour faire des cadeaux que l'on mettra au pied des sapins. L'installation des sapins et leurs décorations se feront le samedi 04 décembre.

4. Organisation de la distribution des sacs de Collecte de la Banque alimentaire avec les membres du CMEJ :

Un mail sera envoyé aux membres du CMEJ afin de distribuer les sacs de collecte et les flyers le samedi 13 novembre à partir de 14h dans toutes les boîtes aux lettres du village. Tous les membres du Conseil municipal seront sollicités pour encadrer les jeunes.

Une permanence aura lieu le samedi 27 novembre à la mairie, de 10h à 12h, pour collecter les sacs.

5. Tarif location du Foyer rural :

Une habitante du village aimerait proposer des séances de sophrologie au foyer rural et demande le prix de la location.

Nous proposons un tarif de 45€/mois pour la location du foyer rural pour 3 heures hebdomadaires.

6. Arbre de Noël pour les enfants du personnel communal :

La commission propose que les cadeaux de Noël offerts aux enfants du personnel communal soient maintenus jusqu'à leurs 16 ans (dans l'année civile).

La réunion s'achève à 20h30.

Commission « Travaux, valorisation du patrimoine bâti »

Vendredi 26 novembre 2021, 19h00

<u>Membres présents</u> : Serge HIET (président), Jean-Michel SPANAGEL (responsable), Nathalie ROUSSEL, Grégory DELAVENNE, Antoine RENAUD, Denis MOREAU, Jérémy RICHY, Brigitte MAILLET-LENS et Yves RAMOS

Membres absents: Franck FROGER (excusé)

1. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Suite à la réunion de commission du 20 septembre, Jean-Michel SPANAGEL a repris contact avec les sociétés ENEDIS et SILICEO pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux et de la salle annexe.

Jean-Michel SPANAGEL a participé à une réunion de présentation de la société ENEDIS sur la production d'énergie électrique en autoconsommation collective.

Le principe est de partager la production et la consommation entre plusieurs points de consommation et de livraison, ce qui permet de produire sur un site et de consommer cette énergie sur un autre.

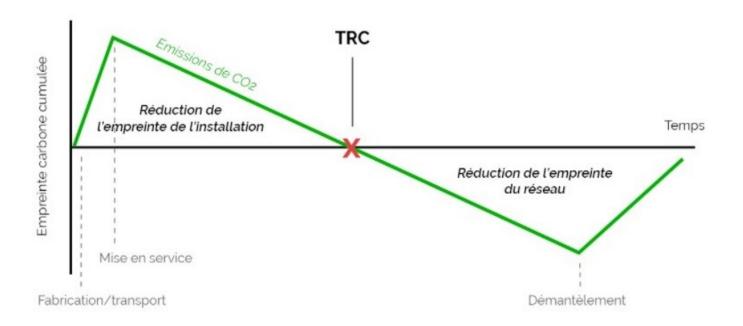
Jean-Michel SPANAGEL a rencontré le Maire de SAINT JULIEN LES VILLAS près de TROYES qui a mis en place ce système sur sa commune en 2018, ce qui lui a permis de baisser ses factures d'électricité de plus de 20%.

Nathalie ROUSSEL et Antoine RENAUD posent la question du bilan carbone de la fabrication des panneaux, de leur durée de vie et du recyclage. Réponse apportée lors du conseil municipal du 7 décembre (extrait tiré du site de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie):

Selon l'ADEME, un panneau photovoltaïque installé en France émet en moyenne 55 grammes de CO2 équivalent par kilowattheure produit (gCO2-éq/kWh) [6]. Selon la technologie, il produira en trois ans l'énergie qui aura été nécessaire à sa production. C'est ce que l'on appelle le temps de retour énergétique. Sachant que la durée de vie de panneaux photovoltaïques est estimée entre 25 et 30 ans, cela reste durable!

Par ailleurs, un indicateur est souvent utilisé pour apprécier la performance carbone d'un outil de production d'énergie : il s'agit du Temps de Retour Carbone (TRC). Le TRC répond à la question suivante : combien de temps de production d'électricité faut-il pour amortir les émissions de gaz à effet de serre rejetées durant son cycle de vie ? A titre d'exemple, un panneau photovoltaïque (facteur d'émission CO2 moyenné) et implanté en France aura un temps de retour carbone de 15 ans. Vous pouvez observer ci-dessous un graphique représentant l'empreinte carbone cumulée d'un panneau photovoltaïque tout au long de son cycle de vie (ici 30 ans). Le temps de retour carbone (TRC) est le temps pour lequel l'empreinte carbone de l'installation est devenue nulle.

Temps de Retour Carbone d'un panneau photovoltaïque



Quant à la partie recyclage, les panneaux se recyclent à plus de 95%. Seules quelques parties en plastique, un peu de silicone et des émaux formés lors du démantèlement ne se sont pas recyclables.

2. SÉCURISATION ROUTIÈRE POUR 2022

Après réception du devis de la société CTP pour les travaux de sécurisation routière du quartier de Courmelois, la commission décide de convoquer M. Ludovic FONTAINE (chargé d'affaires chez CTP) pour une explication du devis et la présentation sur plan des travaux prévus en se basant sur le rapport de M. MEZINO du Conseil départemental.

3. ARBRE DE LA LIBERTÉ

Serge HIET demande à la commission de travailler sur la protection et la mise en valeur de l'arbre de la liberté, déclaré « arbre remarquable » en 2019.

La commission décide de demander au cabinet de paysagistes MÉTAMORPHOSE de lui faire une proposition pour mettre en valeur cet arbre tout en le protégeant de la circulation des véhicules qui nuisent à sa santé.

La réunion s'achève à 20h00

Jeudi 9 décembre 2021, 18h30

<u>Membres présents</u>: Serge HIET (président), Jean-Michel SPANAGEL (responsable), Franck FROGER, Denis MOREAU, Antoine RENAUD, Jérémy RICHY et Yves RAMOS.

<u>Membres absents</u>: Brigitte MAILLET-LENS, Nathalie ROUSSEL (excusée) et Grégory DELAVENNE (excusé).

1. SÉCURISATION ROUTIÈRE POUR 2022

M. Ludovic FONTAINE (CTP) est venu nous présenter les détails du devis de sécurisation routière du quartier de Courmelois avec les plans d'exécution.

La commission propose à M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2022 pour un montant de 59095,93 € HT.

La réunion s'achève à 19h00

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 7 décembre 2021

- La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Brigitte MAILLET-LENS, excusée.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

Ordre du jour :

1) Enquête publique - Modification du PLU :

Le commissaire enquêteur, M. Alain-Louis GOURDY, considère que le projet de modification du PLU de Val-de-Vesle est :

• réaliste car il prépare pour le moyen et long terme un espace vert organisé en bordure d'une zone aménagée pour l'habitat complétant « une boucle verte » qui se bâtit progressivement,

- équilibré car il ne représente que 5 % de la zone aménagée,
- cohérent au regard des objectifs environnementaux définis dans le Projet d'aménagement et de développement durables en substituant au cœur du village un espace vert construit et adapté aux exigences locales à un espace naturel non maîtrisé.

Après l'analyse des observations recueillies et du mémoire en réponse de l'Autorité organisatrice, estimant que le projet de modification du PLU s'inscrit dans un projet de développement urbain diversifié et volontariste, très encadré dans le souci de préserver voire de développer les espaces naturels en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants dans le respect de la législation en matière d'urbanisme et d'environnement, le commissaire enquêteur, émet un **Avis Favorable** au projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Val-de-Vesle .

2) <u>Équipement sportif</u>:

M. le Maire explique à l'ensemble du Conseil municipal que le dossier de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022 ne sera pas prêt et propose donc de déposer ce dossier plutôt au titre de la DETR 2023.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3) Panneaux photovoltaïques et autoconsommation collective :

Après l'exposé de M. Jean-Michel SPANAGEL et la projection de 2 films sur l'autoconsommation collective à partir de la production d'électricité générée par des panneaux photovoltaïques (https://www.enedis.fr/autoconsommation-collective) ainsi que sur le recyclage de ces panneaux (https://decrypterlenergie.org/les-panneaux-photovoltaiques-sont-ils-recyclables), il est décidé, à l'unanimité, de budgéter ce projet pour 2022.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de prendre contact avec l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) afin d'obtenir des subventions.

Un dossier de subvention au titre de la DETR sera également déposé.

M. Jean-Michel SPANAGEL signale qu'un rendez-vous est déjà pris le jeudi 16 décembre avec la société SILICÉO, spécialisée dans l'énergie photovoltaïque, de Saint-Martin-sur-le-Pré.

4) Panneaux d'affichage - Écrans tactiles :

Dans le cadre de l'opération France Relance (qui permet d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays et qui propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations), il a été accordé à la commune une subvention de 80% pour la pose de 2 panneaux d'informations à écran tactile pour la mairie (un à l'intérieur et un à l'extérieur).

M. le Maire propose donc d'accepter le devis de la société DIGITAL VIEW de Champagne Repro à Cormontreuil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'équiper la mairie de deux panneaux d'informations à écran tactile et de retenir la société DIGITAL VIEW de Champagne Repro pour un montant de 10470 € HT.

5) Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CUGRe :

La Chambre Régionale des comptes a fait part de ses observations sur la gestion de la CUGRe (Communauté Urbaine du Grand Reims) concernant les exercices 2017/2018.

Il appartenait de soumettre ce rapport aux conseillers municipaux afin de donner lieu au débat.

Il a été noté lors de ce débat, qu'au 31 décembre 2018, la situation financière du Grand Reims est globalement saine et maîtrisée, à l'exception du budget annexe des ordures ménagères. L'établissement est peu endetté et dispose d'une capacité de désendettement importante. A noter aussi, que la Chambre Régionale des Comptes a relevé que le fait d'exclure les places publiques du champ de compétence du Grand Reims n'est pas conforme à ses statuts.

6) <u>Convention d'adhésion à la mission RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du Centre de Gestion de la Marne :</u>

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune de Val-de-Vesle, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.
- Le RGPD s'applique à la commune de Val-de-Vesle pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.
- Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le Centre de Gestion de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Le coût annuel de cette mission pour la commune de Val-de-Vesle au titre de l'exercice 2022 est de 100 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

7) <u>Divers</u>:

- M. le Maire annonce que la CUGRe accordera à la commune une subvention de 21 000 € pour les travaux du parvis et du square de l'Église de Wez (actuellement en cours). Avec les subventions de l'État et de la Région, ces travaux seront donc subventionnés à hauteur de 60 %.
- Le titre de Capitale Française de la Biodiversité pour notre commune a engendré beaucoup de retombées presse, radio et TV. Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'onglet patrimoine (www.valdevesle.fr).

La séance est levée à 20h45



INFORMATIONS MUNICIPALES

POUR CONTACTER LA MAIRIE

(tel.) 03.26.03.91.18

(e-mail) mairie@valdevesle.fr

1 (site internet) www.valdevesle.fr



Ouverture au public: Lundi: 15h - 19h Mardi: Fermé Mercredi: 09h - 11h Jeudi: 14h - 16h Vendredi: 15h - 17h





Pour avoir toutes les infos de la Commune en temps réel, téléchargez l'application de la Commune « Illiwap » en flashant le QR code ci-contre :

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE :

> du vendredi 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.



RENCONTRE AVEC LE MAIRE OU LES ADJOINT(E)S:

Il vous suffit de prendre rendez-vous par mail : mairie@valdevesle.fr

PERMANENCES A LA MAIRIE :



* Du CLIC du Nord Rémois

Chaque 1er jeudi du mois de 14h à 16h, rendez-vous ou renseignements au 03.26.05.74.19

* De l'Assistante Sociale

Chaque 4ème mardi du mois de 14h30 à 16h, rendez-vous avec Madame LE HUITOUZE ou renseignements au 03.26.97.00.94 (vous devez passer par le parc de la Mairie).

RECENSEMENT MILITAIRE:

Les jeunes gens de 16 ans doivent se faire recenser à compter de leur date d'anniversaire et dans les trois mois qui suivent. Cette démarche obligatoire doit être faite par le jeune lui-même accompagné ou non de l'un de ses parents. Le livret de famille et la carte d'identité de l'intéressé(e) seront demandés lors du recensement, n'oubliez pas de vous en munir.



CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT :

<u>Depuis le 28 mars 2017 les démarches administratives pour les cartes d'identité ne sont plus gérées par la Mairie.</u>

Vous devrez <u>prendre rendez-vous</u> dans l'une des 24 communes du département habilitées à prendre et à traiter ces demandes. Les communes les plus proches de Val-de-Vesle sont :



CORMONTREUIL et PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Vous avez la possibilité de faire votre pré-demande en ligne sur : http://predemande-cni.ants.gouv.fr

Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour vous aider à créer cette pré-demande ou pour vous fournir un formulaire papier.

RAPPEL

Carte d'identité: « validité 15 ans » coût : gratuit

<u>Rappel</u>: Toute carte éditée à partir du 01.01.2004 a une durée de validité de 15 ans au lieu de 10 ans <u>sauf pour les mineurs</u>.

Fournir: - Photo récente (moins 6 mois)

- Justificatif de domicile (moins 6 mois)
- L'ancienne carte d'identité ou passeport (pour un renouvellement)
- Copie intégrale d'acte de Naissance (en cas de perte, vol ou première demande)

En cas de perte ou vol de votre carte d'identité, vous devez <u>faire une déclaration de perte</u> (formulaire disponible en mairie) et il vous en coûtera <u>25 € en timbres fiscaux.</u>

LEGALISATION DE SIGNATURE :

Devant le nombre croissant de demandes de légalisation de signature; il est bon de préciser :



Le Maire ou son adjoint ne peut légaliser une signature <u>qu'en présence de l'administré(e)</u>. **Cette signature doit être apposée au moment de la légalisation** (donc devant le Maire ou son adjoint). Le document doit être complet.

Le Maire ou son remplaçant n'est pas tenu de légaliser des signatures apposées sur un acte qui ne présente qu'un intérêt privé.

Son obligation ne reste entière que dans 2 cas :

- Lorsque cette formalité est prévue par un texte législatif ou réglementaire
- ◊ Lorsqu'il s'agit d'un document de langue française destiné à être utilisé à l'étranger

(Source : Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-30)







Reims le 7 décembre 2021





Objet : Collecte Nationale des vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021

Madame,

Cette année encore, la générosité des français a été au rendez-vous.

Pour la Marne, ce sont un peu plus de 110 tonnes de produits collectés, dans 85 magasins par environ 1600 bénévoles.

Après la collecte exceptionnelle de 2020, ce chiffre est très satisfaisant car en plus des produits pour bébé déjà collectés l'an dernier, d'autres produits à très forte valeur ajoutée ont été demandés : des produits d'hygiène. Ces produits sont essentiels pour des personnes en situation de précarité et font maintenant partie intégrante des distributions que nous faisons régulièrement en direction de nos 37 associations partenaires : épiceries sociales, CCAS et autres associations.

À note<mark>r également que parallèlement à cette collecte physique en ma</mark>gasin, les donateurs pouvaient, via la plateforme "monpaniersolidaire.org" participer à une collecte dématérialisée.

Vos jeunes du CMEJ ont participé à cette collecte dans votre village

récoltant ainsi 278 kg de produits

A cette occasion, nous tenions à vous remercier pour avoir coordonné cette opération et à remercier vos jeunes pour leur investissement dans cette action de solidarité.

Veuillez agréer, Madame Karine HUART, l'assurance de nos plus cordiales salutations.

Le Président,

Le Responsable de la Collecte,

Bernard CAILLAT

Joseph GUILLEM





Cabinet du Préfet

Arrêté préfectoral n° DPC-2021-68 Encadrant les moments de convivialité ainsi que la consommation de boissons ou de nourriture dans les établissements recevant du public de la Marne

Le préfet de la Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3131-13 et suivants et l ; 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2215-1;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n°2021-699 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Pierre N'GAHANE en qualité de préfet de la Marne ;

Vu le point de situation épidémiologique en Marne de l'agence régionale de santé Grand-Est du 14 décembre 2021 ;

Vu les protocoles sanitaires actualisés en date du 14 décembre 2021 à destination des établissements recevant du public et des organisateurs d'événements ;

Vu l'urgence ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale;

Considérant que le virus covid-19 possède un caractère pathogène et contagieux élevé;

Considérant que la circulation virale nécessite le maintien d'une vigilance particulière afin d'éviter la diffusion du virus et ses variants plus contaminants ;

Considérant que la hausse des contaminations et un afflux de patients sont de nature à détériorer les capacités d'accueil du système hospitalier départemental;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation du virus par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

1, rue de Jessaint CS 50431 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél: 03 26 26 10 10

Mél: pref-defense-protection-civile@marne.gouv.fr



SUR proposition de la directrice de cabinet du préfet de la Marne ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Les moments de convivialité se déroulant dans les établissements recevant du public (ERP) qui ne permettent pas le respect des mesures visant à lutter contre la Covid-19 (gestes barrière, distanciation physique et contrôle du passe sanitaire) sont interdits.

ARTICLE 2: La pratique de la danse, ainsi que toutes activités dansantes dans les établissements recevant du public (ERP) sont interdites

ARTICLE 3: Les fêtes étudiantes et les fêtes de fin d'année sont interdites dans les établissements scolaires et universitaires.

ARTICLE 4: La consommation de nourriture et de boisson debout dans les établissements recevant du public (ERP) est strictement interdite. La consommation assise avec passe-sanitaire ainsi que la vente à emporter restent autorisées.

ARTICLE 5: Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication et jusqu'au 31 janvier 2022 inclus.

<u>ARTICLE 6</u>: Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral DPC-2021-067 du 17 décembre 2021 interdisant les moments de convivialité ainsi que la consommation debout de boissons ou de nourriture dans les établissements recevant du public de la Marne.

ARTICLE 7: Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende d'un montant forfaitaire de 135 euros, et en cas de récidive dans un délai de 15 jours d'une amende de cinquième classe.

ARTICLE 8: Cette décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex, ou par le biais de l'application télérecours (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours n'a pas d'effet suspensif sur son application.

ARTICLE 9: La directrice de cabinet du préfet de la Marne, le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne, le commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Marne, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, le président du Conseil départemental, les maires et présidents d'EPCI du département de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, mis en ligne sur le site internet de la préfecture et dont une copie sera adressée aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Châlons-en-Champagne et de Reims.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 20 décembre 2021

Le préfet de la Mar

Pierre N'GAHANE

2/2



CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Membres présents : M. DESSOYE, responsable des affaires scolaires, Pôle Territorial de Rilly-la-Montagne

Mme KERE, Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Mme SACY, Directrice d'Ecole

Mmes DARME, FALLON, SOITEL, WSZOLEK, Enseignantes

Mmes ADIN, BACQUENOIS, CHAWAF, M. RICHARD, Représentants de Parents d'Elèves

Mme HUART, Adjointe au Maire

Membres excusés : M. LAMIRAULT, Inspecteur de L'Education Nationale

M.HIET, Maire

Mme PERRIN, Adjointe au Maire

Mrs HERVOIS, GIGNON, Représentants de Parents d'Elèves

Mme REMY, Présidente du C.P.E.

La séance est ouverte à 18h05, Mme SOITEL assure le secrétariat de séance, Mme SACY la remercie, souhaite la bienvenue à tous, félicite les Représentants de Parents d'Elèves pour leur élection.

Elle propose qu'un tour de table soit fait afin que chacun se présente. Mme KERE explique le rôle et les missions du DDEN.

⇒ Prérogatives au Conseil d'Ecole

Il est rappelé la composition, les attributions, la fréquence des réunions du Conseil d'Ecole, ses conditions de réunion et les dates à venir (11 Mars et 10 Juin 2022 pour cette année scolaire) ainsi que l'horaire, 18 heures.

⇒ Vie Scolaire

Répartition des effectifs

P.S:	09	M.S:	10	G.S :	06	25
G.S:	13	C.P:	08			21
C.P:	08	C.E.1:	16			24
C.E.2:	19	C.M.1:	05			24
C.M.1:	09	C.M.2:	15			24

Total: 118 enfants, 90 familles

Ce n'est pas la répartition envisagée en juin 2021. Mais l'arrivée de 3 enfants en CM portant l'effectif de cette classe à 29 élèves et le constat qu'il y a encore 10 maisons en construction dans le village ont été des éléments pris en compte par les enseignantes pour commencer l'année avec des classes aux effectifs équilibrés et pouvant accueillir des arrivants en cours d'année.

⇒ Bilan de rentrée

La rentrée s'est faite avec des habitudes sanitaires prises l'an passé. Enlever le masque en octobre a été une véritable délivrance pour les enfants. Enseignantes et personnel intercommunal restent toutefois prudents, respectent le non mélange des niveaux de classe et veillent à l'application des gestes barrières préconisés.

L'entrée en classe se fait directement, la sortie des enfants est échelonnée afin d'être la plus fluide possible et les récréations se déroulent deux classes à la fois, sans mélange des niveaux.

Les enfants ont eu le plaisir de renouer avec le spectacle vivant. Chaque classe a assisté à une représentation d'un spectacle de Lucas BILLAY, artiste de PLANETEMOMES dans le respect du protocole sanitaire.

⇒ Les évaluations nationales au CP et au CE1

Mmes FALLON et SOITEL présentent l'évaluation nationale des CP et des CE1. Passée entre le 13 et le 24 Septembre, elle permet d'établir les points forts et les points faibles de chacun en français et en mathématiques, d'accompagner les apprentissages de chacun et de définir les besoins ciblés pour les APC.

Les résultats des enfants de CP et de CE1 sont satisfaisants. 1 enfant à besoins au CE1, deux au CP mais ces trois enfants sont déjà identifiés et suivis.

⇒ Plan de continuité COVID

Mme SACY présente le plan de continuité COVID qui pourrait être mis en place en cas de fermeture de classe ou d'enseignement hybride.

L'équipe n'est encore pas opérationnelle pour l'utilisation de ONE, espace numérique partagé de travail, le début d'année ayant été extrêmement chargé.

⇒ La fête de Noël

Mme BACQUENOIS, membre du CPE explique qu'elle se déroulera le vendredi 17 Décembre sur la journée : Passage du Père Noël par classe le matin, spectacle à 14h15 et goûter l'après-midi.

Les enseignantes remercient les parents et la Municipalité pour ce moment tant apprécié des enfants.

⇒ Les temps péri scolaires

Des règles sanitaires plus strictes continuent à être appliquées lors des temps de cantine.

Une grande partie du foyer rural est donc dédié à l'accueil des cantiniers :

La petite salle de restauration pour les enfants de maternelle qui déjeunent ainsi dans le calme et à leur rythme; la grande salle du foyer en travées délimitées afin que chaque classe bénéficie de son espace sans brassage des groupes classes.

La mise en place de deux services en raison de la forte fréquentation de la cantine (une centaine d'enfants) permet également le partage de la cour par ceux qui ne sont pas à table.

En garderie également les groupes classes sont respectés, sans brassage. Les enfants profitent de la cour, de la salle de motricité et de la pièce du haut.

Mme SACY tient à souligner l'harmonie et la bonne entente de l'ensemble des membres qui forment la Communauté Educative de l'école et combien cela est précieux.

Les temps de transition scolaire- périscolaire sont aisés et la communication facilitée par l'investissement de chacune.

Mme SACY remercie très sincèrement tous les membres de l'équipe éducative et souligne combien elle a conscience de travailler dans des conditions optimales et dans l'intérêt des enfants.

Mme CHAWAF, au nom des parents d'élèves, souligne la qualité de l'encadrement et des activités proposées lors des temps périscolaires et remercie le personnel encadrant.



OCCE de la Marne Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2020 - 2021



Coopérative scolaire de l'École Primaire, à VAL DE VESLE (51 360), rue du Général de Gaulle (051-2236)

Compte : Banque Populaire 31521036611 - CAE MARNE (mutualisé) ; ouvert le 15/07/2015 <u>Mandataire</u> : Dorothée SACY. <u>Monnaie affichée</u> : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

	•	nctionnement gen	erar uu 1.03.20	020 au 31.08.2021	
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 218,16	7070 0008	Ventes d'objets	1 196,1
6168 1008	Assurances	55,89	7080 0008	Activités éducatives	176,7
6181 0008	Activités éducatives	3 356,39	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	6 558,0
6270 0008	Frais bancaires	8,00	7551 0008	Contributions participatives	126,0
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 5	1 310,20	7551 1008	Subventions d'associations	132,0
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	118,22	7562 0008	Participations des familles	1 283,0
6800 0008	Biens durables	559,94	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,0
	Total des charges (A) :	5 626,80		Total des produits (B) :	9 471,8
	Págul	tat de l'année 2020	2024 (D A) (±/)	. 3 045 00	
	Résul	tat de l'année 2020 : Bilan simplifié :		•	
				•	
512 Banqu	ACTIF Soldes des comp	Bilan simplifié	au 31 Août 202	21	7 512,2
	ACTIF Soldes des comp	Bilan simplifié : tes au 31/08/2021	au 31 Août 202	PASSIF	7 512,2
514 Banqu	ACTIF Soldes des comp	Bilan simplifié : tes au 31/08/2021 1 357,26	au 31 Août 202	PASSIF Report à nouveau au 1.09.2020 :	7 512,2 3 845,0
514 Banqu 530 Caisse	ACTIF Soldes des comp e(1) 1 e Postale, ex-CCP (1)	Bilan simplifié : tes au 31/08/2021 1 357,26 0,00	au 31 Août 202	PASSIF Report à nouveau au 1.09.2020 : Égal à l'actif - passif au 31.08.2020	
514 Banqu 530 Caisse	ACTIF Soldes des comp e(1) 1 e Postale, ex-CCP (1) e en espèces (2)	Bilan simplifié : tes au 31/08/2021 1 357,26 0,00 0,00	au 31 Août 202	PASSIF Report à nouveau au 1.09.2020 : Égal à l'actif - passif au 31.08.2020	

⇒ Le projet d'agrandissement de l'école

Des études de sols auront lieu la semaine prochaine, les enseignantes ont rencontré Monsieur DIDIER du Grand REIMS et des représentants du cabinet d'architecture OMADA de Châlons en Champagne dont le projet a été retenu. Les enseignantes ont fait part de leurs remarques et ont évoqué la complexité à réaliser ces travaux tout en maintenant une vie scolaire normale.

Monsieur DESSOYE explique que nous sommes actuellement en attente de l'avant-projet définitif. Ce temps sera suivi par celui de la consultation des entreprises puis par une phase de négociation.

De nombreux aménagements seront nécessaires au fur et à mesure de l'avancée des travaux pour définir la cour de récréation, le périmètre de stockage des matériaux...

Les parents d'élèves émettent le souhait d'une présentation de ce projet.

Les travaux commenceront ensuite en juin-juillet 2022 et dureront une année.

M. DESSOYE envisage celle-ci après la validation de l'avant-projet.

⇒ Vote du règlement intérieur

Mme Sacy présente les grandes lignes du règlement intérieur. Elle demande si les personnes présentes souhaitent apporter des modifications.

Le règlement est voté à l'unanimité.

Il sera envoyé par mail à tous les parents d'élèves avec coupon de réception de document.

Mme SACY présente **la Charte de la Laïcité** en précisant bien le sens du mot « Laïcité ». Elle sera jointe au règlement intérieur de l'école.

⇒ Vote de la charte internet

Les chartes d'utilisation de l'internet, élèves et adultes, sont relues et adoptées à l'unanimité. Ces documents seront également remis aux familles de l'école avec coupon attestant de leur réception. La Charte élève est travaillée en classe, du CP au CM2, et signée par les enfants.

⇒ Présentation des Plans Particuliers de Mise en Sureté

le PPMS Risques majeurs et le PPMS intrusion armée sont présentés aux membres du conseil. Le portillon permettant aux petits de s'échapper du jardinet a été posé, mais les travaux restent inachevés : trois très grosses vis dépassent et la plaque devant empêcher l'ouverture de l'extérieur n'est pas posée.

Il reste toujours le problème de l'alerte en cas d'intrusion.

Il a été demandé la pose de boitiers (ou de télécommandes) déclenchant une alarme visuelle dans toutes les classes.

Un exemplaire des PPMS sera remis à M. le Maire et un exemplaire du PPMS risques majeurs conservé en médiathèque, lieu de confinement.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu lundi 27 Septembre. Son compte-rendu est présenté aux membres présents. L'alarme incendie ne s'est pas déclenchée, elle a été depuis réparée.

⇒ Questions diverses

Les enseignantes font part du retard quotidien de l'autocar de ramassage à 17 heures. Il n'est jamais à l'heure.

Mme SACY émet le souhait de contacter rapidement la photographe scolaire afin de pouvoir faire les photos de classe sans les masques.

La séance est levée à 19h35 et les personnes présentes sincèrement remerciées.

La Directrice D.SACY La secrétaire C. SOITEL





Suite à l'élection de son nouveau bureau, l'association connait aujourd'hui une importante réorganisation pour toujours mieux accueillir vos enfants.



Afin de permettre un meilleur traitement des demandes, de nouvelles adresses mails ont été créées avec des destinations plus précises. Nous vous remercions désormais de nous écrire aux adresses suivantes :

- yoopiassociation@gmail.com : Pour les questions génériques, les inscriptions, les questions de facturation
- yoopimercredis@gmail.com : Pour contacter le directeur de l'accueil de loisirs des mercredis, questions sur l'organisation de l'accueil, pédagogiques, horaires d'accueil etc
- yoopivacances@gmail.com: Pour contacter le directeur de l'accueil de loisirs des vacances scolaires, questions sur l'organisation de l'accueil, pédagogiques, horaires d'accueil etc

Le **Club de l'Amitié** reprend ses activités chaque mardi après-midi à 14h au Foyer Rural.

Suite à l'Assemblée générale tenue le 12 octobre dernier à 16h30, M. HOURIEZ Patrick à été nommé Président de l'association.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux adhérents pour partager des moments de convivialité dans la bonne humeur.



Le Président,
Patrick HOURIEZ











Le mot de la Présidente:

« Bonjour à tous et à toutes,

Enfin!! Reprise des répétitions le lundi à 19h45 au foyer rural sous la direction de Dominique.

3 concerts sont prévus pour 2022 :

- ⇒ le 18 mars 2022 à 20h: à l'Eglise St Vincent de Paul à Reims au bénéfice du Burkina Entraide.
- ⇒ Le 3 avril 2022 à 17h: 9 chorales réparties sur 3 Eglises pour « Chœurs en campagne » (région de Suippes).
- ⇒ En mai 2022: concert avec les enfants de l'école de Val-de-Vesle.

La Cigale fait appel aux choristes hommes pour renforcer son équipe. Les voix de femmes sont toujours les bienvenues (connaissance du solfège non obligatoire).

Nous assurons toujours les cérémonies de mariage sur demande!

N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements. »

Amicalement, Sylvianne TOURET

Renseignements au 06.70.96.47.35 Pass sanitaire ou test PCR négatif obligatoire pour les répétitions



INFOS UTILES

L'AGENDA



2 rue Philippe - Quartier de Thuisy 03.26.02.15.39 ou bibliotheque.valdevesle@grandreims.fr

Camping:

8 rue du Routoir - Quartier de Courmelois 03.26.03.91.79 ou camping@valdevesle.fr

Centre de loisirs de Val-de-Vesle :

www.centredeloisirs-valdevesle.fr Facebook : @CLSHValdeVesle

Assistante maternelle:

www.assistante.maternelle.marne.fr

Collecte des Déchets :

03.26.02.90.90 ou tri.info@grandreims.fr

Bacs bordeaux : Vendredi Bacs jaunes : Lundi

Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de

collecte!

Déchetterie de Villers-Marmery:

Route des Petites Loges 51380 Villers-Marmery

Lundi, mardi : 14h à 18h Mercredi : 9h à 12h

Jeudi: 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h

Samedi: 9h à 12h - 14h à 18h

Eau potable:

Dernières analyses disponibles sur : https://eau.grandreims.fr/commune/val-devesle.html

Fnedic ·

Urgences électricité: 09 726 750 51





11 janvier : Conseil municipal à la Mairie à 20h

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui devait se dérouler le vendredi 14 janvier prochain est annulée suite aux nouvelles contraintes sanitaires.

Le repas des aînés est lui aussi annulé pour les mêmes raisons. Nous espérons pouvoir l'organiser au printemps suivant. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

Restons prudent(e)s!

Le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel Communal vous souhaitent de

